

A propos d'un sixième centenaire

## *Le traité de Paris de 1355 et ses multiples conséquences*

Le traité scellé à Paris, le 5 janvier 1355, entre le premier Dauphin français, le futur Charles V et Amédée VI de Savoie, dit le Comte Vert, donnait au Dauphiné et à la Savoie la frontière qu'ils ont gardée depuis 600 ans, et qui, pour cette raison, nous semble leur frontière naturelle et nécessaire. Cependant la rivière du Guiers choisie comme zone séparante, entre ces deux états, n'avait jamais servi de limite territoriale. Il fallut plus de 20 ans pour stabiliser cette ligne de démarcation et même rédiger en 1377, un nouvel accord qui laissait d'ailleurs en suspens la question de l'Entre-deux-Guiers et de la Chartreuse.

Des commissaires avaient bien été désignés de part et d'autre dans le contrat de 1355. « Pour sceller la paix entre le Dauphin et le Comte et pour le bien de leurs sujets » ils devaient « entre le Rhône et l'Isère » fixer la frontière à l'aide « des limites du Guiers, de l'Echaillon de Saint-Aupre et de la « rivière de Bièvre », mais ces arbitres ne purent se mettre d'accord sur ces articles quelque peu ambigus du traité (1).

Cependant, fait remarquer M. R. Avezou, « la vieille rivalité Dauphiné-Savoie ne s'exprimera plus dorénavant par des « batailles, mais en d'interminables discussions de limites... et « aussi en piqures d'amour-propre que le temps n'a peut-être « pas tout à fait effacées » (2).

\*\*

Dans l'esprit du roi de France, ce traité de paix était avant tout un contrat d'alliance : Jean le Bon avait craint de voir le

(1) « Dabimus potestatem ordonandi et discernandi limitaciones hujus modi sive per Echaillonem Sancti Apri et per ripariam de Bievro sive per flumen de Guyer », cf. Texte du traité de Paix de 1355, in J. Cordéy, *Les Comtes de Savoie et les Rois de France 1911.-Pièces justificatives (d'après l'exemplaire des Archives nationales) n° 29.*

(2) R. Avezou, *Histoire de Savoie*, 1949, p. 45.

Savoyard rentrer dans l'orbite de l'Angleterre en épousant une fille d'Edouard III, les accords de Paris avaient mis fin à ses craintes politiques : le Comte Vert lui promettait fidélité, en lui hommageant, par un geste symbolique, le château de Saint-Sorlin-en-Bugey (3).

L'alliance ainsi conclue, devait d'ailleurs, se cimenter par le mariage d'Amédée VI avec Bonne de Bourbon, la propre belle-sœur de Charles V, dernière conséquence et non la moindre de ce contrat d'échange de territoires.

\*\*

L'inquiétude régnait alors au royaume de France : depuis trois années, une simple trêve suspendait la guerre avec l'Angleterre ; dès le mois de janvier 1355, les pourparlers de paix, institués sur les instances du pape Innocent VI, venaient d'être rompus.

Le roi, préoccupé par la reprise prochaine des hostilités, abandonna à Aymard de Poitiers, son lieutenant en Dauphiné, le soin de veiller à l'exécution du traité passé avec la Savoie et lui donna tous pouvoirs pour prendre possession des terres que devait livrer le Comte Vert. En tant que Dauphin, le jeune Charles ne fit que confirmer la procuration de son père, le 11 février 1355 (4).

\*\*

Aymard de Poitiers, comte de Valentinois, avait été placé à la tête du Dauphiné, aux appointements de 2.000 florins par an, par lettre du roi Jean, en date du 7 août 1354.

Véritable gouverneur du pays, il jouissait d'un pouvoir personnel très étendu, il avait la haute main sur l'administration, l'armée et les finances ; le conseil delphinal rendait ses jugements en son nom.

La sigillographie traduit cet état de fait : il faisait en tant que « lieutenant du Dauphin » usage d'un sceau où étaient gravées, autour de l'écu du Dauphin royal (écartelé de France et de Dauphiné), ses armes personnelles, celles des Poitiers « d'azur à six besans d'argent au chef d'or » (5). Le Blason est la clef de l'histoire de France, dit Gérard de Nerval.

Aymard avait été le principal artisan des accords passés avec le Comte de Savoie, il était tout naturel qu'il soit chargé de veiller à l'exécution de cet acte d'échange de territoires, mais ce transfert de souveraineté ne se fit pas sans heurt ni difficultés, sans faire des mécontents, blesser des susceptibilités, léser des intérêts, ce qui attira, par la suite, à notre puissant gouver-

(3) Dès le 3 avril 1355, le Comte Vert reçut les clefs des villes de Saint-Sorlin et de Lugny et aussitôt les habitants lui jurèrent fidélité. cf. J. Cordey, op. cit. p. 129.

(4) Arch. Isère. B. 3865, f° 279.

(5) Roman, in Sigillographie des gouverneurs du Dauphiné, 1888, p. 4.

neur pas mal de difficultés et de déboires et lui valut même de goûter de la prison.

\*\*

Parmi les mécontents, se trouvait le capitaine dauphinois Hugues de Genève, le compagnon de croisade d'Humbert II, le malheureux vaincu des Abrets : il perdait trop à l'échange. Lieutenant du Dauphin en Faucigny, il devait non seulement renoncer à cette province, mais abandonner sa ville de Gex, son château de Varey et toutes ses possessions au-delà du Rhône.

Il conservait un seul château, Anthon, qu'il tenait de sa première femme, Isabelle d'Anthon, dernière héritière de cette maison. Pour le dédommager, on lui constitua en compensation un véritable apanage en Dauphiné, en lui remettant plusieurs « châteaux » détachés du domaine : Colombier et Grenay, Saint-Laurent (de Mûre), Saint-Donat, Roybon et Septème, dont la valeur totale représentait un revenu annuel de 1.520 florins, Septème, récemment cédé par le Comte de Savoie, comptant pour 210 florins (6).

Ce groupe assez disparate de châtellenies est à l'origine de la célèbre « baronnie d'Anthon ».

\*\*

Le traité de Paris ne convenait pas d'avantage au frère aîné du Seigneur d'Anthon, Amédée III, comte de Genève ; il ne voulait pas reconnaître au Savoyard la nouvelle suzeraineté sur le Genevois, rétrocedée par le Dauphin au Comte Vert. Malgré un acte spécial d'injonction rédigé par le roi, il faisait la sourde oreille, demandait des délais pour prêter hommage.

Le Comte de Savoie s'impatientait. Aymard de Poitiers, pour lui garantir cette cérémonie, lui offrit de garder, en attendant, les châteaux de la Côte-Saint-André et de Châbons (7).

Les châtelains de la terre de Faucigny refusaient également de changer de maître ; pour les contraindre à l'obéissance, le Comte Vert entreprit trois chevauchées militaires à travers cette province (8).

Réaliste comme ceux de sa race, il réclamera par la suite, le remboursement de ses frais de guerre.

\*\*

Financièrement, le roi de France était à bout de souffle ; les mutations monétaires avaient en 5 ans fait perdre à la livre tournois les 9/10<sup>e</sup> de sa valeur. Le Dauphin était également à court d'argent pour ses paiements ; le gouverneur du Dauphiné s'adressa alors au Comte de Savoie qui facilement prêta, à plusieurs reprises.

(6) Arch. Isère. B. 3866, f° 25.

(7) Le comte de Genève finit cependant par prêter cet hommage en public le 20 juillet 1355, dans le couvent des franciscains de Genève « in platea retro refectorium ».

(8) cf. Le Traité de Paris de 1355, dans "L'Echo de Savoie" du 15 février 1965.

Dès le 19 mars 1355, Aymard de Poitiers passa une première obligation, au nom du Dauphin, en faveur d'Amédée, comte de Savoie, de la somme de 6.000 florins d'or de Florence, comme prêt pour la sûreté de laquelle le gouverneur hypothéqua la terre et la seigneurie des Avenièrès. Le 2 juillet, c'est une nouvelle obligation de 5.000 florins, pour laquelle il laissa en gage les châteaux et terres de Faverges et de La Palud (9).

A cela, s'ajoutèrent neuf autres reconnaissances de dette, échelonnées du 16 juillet au 2 avril 1356, pour lesquelles il remit, entre autres châteaux ceux de Voiron, de Dolomieu et même de Jonage (10).

Les trésoriers royaux ne pouvaient rembourser que des acomptes sur ces différentes sommes, tant et si bien que le Comte de Savoie conserva plus de 20 ans ces diverses forteresses.

\*\*

D'autres difficultés surgirent encore de part et d'autre, nécessitant des conférences et des protestations réciproques.

Ainsi, quand le comte de Valentinois, lieutenant du Dauphin de Viennois, prit possession du château de Saint-Symphorien-d'Ozon, il trouva là une obligation du Comte de Savoie de 228 florins 1/2, il la fit aussitôt rembourser, par l'entremise du seigneur Humbert Richard, au prieur, aux honnêtes bourgeois et aux juifs de la localité : le Comte de Savoie lui promettait de lui en tenir compte, mais plus tard on réclamera cette somme au gouverneur disgracié (11).

\*\*

Au cours de l'année 1356, les affaires du royaume de France se gâtent complètement. Le 10 septembre, le roi Jean le Bon est fait prisonnier au combat de Maupertuis, près de Poitiers, par le jeune Prince Noir : la révolte gronde à Paris.

Le Dauphin Charles, devenu « régent de France » nomme aussitôt un nouveau gouverneur en Dauphiné : le 6 octobre, il appelle à ce poste un bourguignon, Guillaume de Vergy.

Charles V se trouvait alors dans un grand embarras financier malgré son appel aux Etats Généraux de langue d'oïl et de langue d'oc ; pour se reconnaître envers son nouveau « représentant » il lui fit cadeau d'un « château » détaché de son domaine : Fallavier.

« Le Dauphin Charles, fils aîné du roy de France, par lettres « patentes du 12 février 1357, donne à Guillaume de Vergy, « seigneur de Miribel, son lieutenant général au gouvernement « de Dauphiné, la jouissance du château et de la terre de Fallavier. Il ajoute quatre cents livres de rente à prendre aux lieux « les plus voisins de ce château et cela pour en jouir pendant « sa vie » (12).

(9) (10) (11) Arch. Isère, B. 3865, f° 158 et suiv.

(12) Arch. de l'Isère, B. 2973.

Fallavier venait de passer sans difficulté sous la bannière delphinale, en application du traité de Paris. Dès le 27 juillet 1355, le Comte Vert avait rédigé des lettres ordonnant à tous les nobles de Fallavier de prêter au Dauphin les hommages qu'ils lui devaient et l'on avait vu tour à tour, chaque possesseur de fiefs de cette terre, s'exécuter.

Le 3 août 1355, c'est noble Hugues de Malleval qui prêtait hommage de sa maison de Lestra, à savoir « les murs et les fossés », située au mandement de Fallavier, de même que noble Pierre de Malval, son père, l'avait hommage précédemment au Comte de Savoie (13).

Le 13 août, noble Aymard de Moras en faisait de même, pour sa maison (le Layet) qu'il avait à Fallavier et qui était du fief du Comte de Savoie.

Le 20 décembre, c'était le tour du « mistral », de la seigneurie, Guillaume Franciscy, qui rendait hommage de sa maison forte de la Verpillière avec ses appartenances et dépendances, et en même temps de la « mistralie de tout le Ban de Fallavier avec les Bans champêtres et menus Bans de sept sous et au dessous, plus les saisies, jugements et autres droits dépendant de la mistralie ».

Le 6 décembre 1355, c'était la cérémonie de l'hommage ligé prêté au Dauphin « es mains des Commissaires y nommés » par les autres nobles du mandement :

Nobles Guillaume et Jean Mallet de Ville (Fontaine).

Hugonnet de Saint Quentin. — Jean de Vaux de Milieu — Pierre Troffey et la veuve d'Eymant Troffey, — et enfin Peyronnet Mayrin, qui reconnaissent tenir en fief du Dauphin, sa maison forte de Lépieu (Lupiac) avec ses dépendances (14).

Le rite de l'hommage, cérémonie symbolique propre à frapper les esprits toujours sensibles aux choses vues, dit Marc Bloch, servait à nouer les liens de dépendance les plus forts qu'ait connus l'ère féodale (15).

Il concrétisait ici le transfert de suzeraineté.

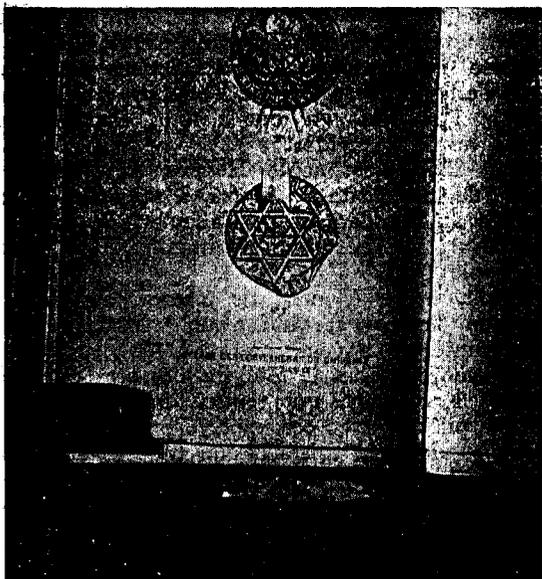
Guillaume de Vergy ne devait pas jouir longtemps des revenus de la châtellenie de Fallavier ; il mourut à Romans le 5 juin 1361, un an après le traité de Brétigny (8 mai 1360) qui mettait fin à la première partie de la guerre de Cent ans.

Durant son gouvernement, les pourparlers avaient été repris entre savoyards et dauphinois : une diète, entre autres, fut tenue au port de Quirieu, le 22 août 1357, les Dauphinois réclamaient qu'on rende au seigneur dauphin les châteaux des Avenièrès, de Dolomieu, de Saint Laurent du Pont et autres propriétés et fiefs que le Comte Vert détenait au delà du Guiers, et exposaient d'autres griefs ; en particulier, ils demandaient aux Savoyards de remettre à l'eau le bateau du Dauphin placé au port de Villeneuve (près de Lagnieu) : les Savoyards l'avaient

(13) Arch. Isère. B. 2621.

(14) Arch. Isère. B. 2621. Grand Inventaire de la Chambre des Comptes, Viennois, T. III, folio 83 et s.

(15) Marc Bloch. La Société féodale 1939, page 224.



Au centre (fig. n° 2), sceau d'Aymar de Poitiers, lieutenant du Dauphin Charles (1354-1356).

(d'après J. Roman, sigillographie du gouverneur du Dauphiné, 1888)

extrait du Rhône avec des bœufs et l'avaient ensuite tiré sur terre à l'aide du trait d'une balistre.

Les représentants du Comte s'étaient contentés de répondre que le Dauphin n'avait pas exécuté toutes les clauses du traité et qu'on devait à leur maître les sommes empruntées par le Comte de Valentinois, soit 14.000 florins et 9.000 florins prêtés à son lieutenant, le sieur de Montagny.

Une nouvelle assemblée eut lieu le 30 septembre 1357 au sujet des mêmes différends, entre la Tour-du-Pin et Faverges puis le 6 novembre, dans la grange de Saint-Robert, au mandement de Saint-Laurent-du-Pont, mais chacun restait sur ses positions (16).

\*\*

Les pourparlers continuèrent sous le gouvernement de Raoul de Louppy, successeur du sire de Vergy. Des diètes entre Savoie et Dauphiné furent tenues en particulier à Moirans (28 janvier 1362) puis à Montmélian ; malgré les requêtes du gouverneur, le Comte Vert ne cédait toujours pas les châteaux concédés en gage.

Après la mort du roi Jean le Bon (1364), Charles V prit le pouvoir en mains et fit bientôt arrêter son ancien lieutenant en dauphiné, Aymard de Poitiers, l'accusant d'avoir, à son insu,

(16) Arch. Isère. B. 3865, folio 173.

57

donné des territoires en garantie à la Savoie. Traduit devant le Parlement de Paris, ce dernier fut condamné à payer une forte amende et à restituer les châteaux livrés à Amédée VI. C'était chose impossible.

L'ancien gouverneur eut encore à subir la vengeance d'Hugues de Chalon, sieur d'Arlay, qui lui reprochait d'avoir livré au Comte de Savoie, les châteaux de Sallanche et de Châtillon en Faucigny sur lesquels il revendiquait des droits.

Un jour que le Comte de Valentinois, venait de quitter Moirans, et chevauchait sur sa mule en direction de Tullins, il fut subitement attaqué près du pont sur la Fure par les gens du sire de Chalon. Renversé de sa monture, menacé de mort, il fut finalement traîné en prison au château de Créssia. Pour recouvrer sa liberté, il dut reconnaître ses torts par écrit..., au bout de six mois de captivité (1368) (17).

Cependant, dès l'année 1367, les États du Dauphiné, réunis une des premières fois, votèrent un don gracieux de 30.000 florins d'or, soit un florin par feu « pour raimbre (recouvrer) les forteresses du Dauphiné que tenait en gage le Comte de Savoie » (18). Charles V, en fut, dit-on, fort satisfait ; à cette époque on était dans l'allégresse à Paris, les victoires de Du Guesclin avaient rétabli la situation du pays. Amédée VI fut invité dans la capitale à l'occasion de la fête donnée à l'hôtel d'Artois, en l'honneur du duc de Clarence. Ce fut l'occasion de signer un accord avec le roi de France, le 16 avril 1368, il devait terminer les différends dont la « faute ou négligence d'Aymard de Poitiers avait été la cause ».

\*\*

Un autre point délicat du traité de 1355 n'avait pas reçu de solution. Il s'agissait de la délimitation des deux États le long du Guiers. A vrai dire, c'était une question d'interprétation du texte du traité. Le Comte de Savoie soutenait qu'en cédant ses possessions à l'ouest du Guiers, il avait entendu se réserver tout le petit bassin de cette rivière en amont de Saint-Genix. Ce territoire, disait-il, faisait partie de la Novalaise et non pas du baillage de Viennois. Mais les Dauphinois protestèrent hautement contre cette interprétation du traité ; ils faisaient remarquer entre autres qu'un an avant le traité d'échange le châtelain de Voiron, en qualité de « supérieur », avait appelé sous les armes les hommes des châteaux et terres de Miribel et Saint-Laurent-du-Pont, et ceux-ci étaient venus se ranger sous sa bannière pour aller attaquer les Dauphinois à la Bâtie des Abrets et à Réaumont ; Miribel et Saint Laurent étaient donc du ressort du Viennois et non pas du Pont-de-Beauvoisin au baillage de Novalaise (19).

Finalement la thèse dauphinoise l'emporta, après vingt ans de réclamations.

(17) Arch. Isère. B. 3270, B. 3490. Ulysse Chevalier, *Choix de Documents inédits sur le Dauphiné*, page 177.

(18) A. Dussert, *Les états du Dauphiné*, 1915, T. I., page 56.

(19) Arch. Isère. B. 3868, folio 53.

57

En 1377, quand le Comte Vert vient à Paris pour marier son fils, le futur Comte Rouge, à une princesse française, un nouveau traité fut passé, le 24 février, en présence du duc de Berry. Amédée VI s'engageait définitivement à livrer au Dauphin les possessions qui dépendaient de son fief à l'époque du traité d'échange et la part de Pont-de-Beauvoisin située au delà du Guiers du côté du Viennois... la Bastide des Abrets, le château de Dolumieu, le territoire de la Chartreuse entre le Guiers, l'Isère et le Viennois, la juridiction sur le château de Saint-Laurent-du-Désert et ses dépendances, entre autres les châteaux de Faverges, la Palud, de Miribel et de Pressins et enfin les châteaux des Avenières et de Jonage qu'il retenait comme caution des sommes prêtées au Dauphin et en dédommagement des frais causés par la conquête du Faucigny (20).

Il devait recevoir en compensation la somme de 16.000 francs d'or. Mais il restait à décider si, à partir du confluent des deux Guiers, le Mort ou le Vif serait choisi comme limite. La quittance du 26 février par laquelle le Comte Vert reconnaissait avoir reçu le solde des 16.000 francs, porte que les territoires cédés se situent « par deca la rivière du Guyer le Mort devers le Viennois » et la rivière de l'Isère » (20).

De son côté le Dauphin réclamait la frontière du Guiers Vif ; les deux princes restaient inébranlables dans leur manière de voir. Cependant des commissaires devaient aller prendre possession des terres livrées par la Savoie, tandis que d'autres régleraient plus tard ce différend (20).

Le 27 mars, Charles de Bouville, gouverneur du Dauphiné, étant « au palais », de la Côte Saint André, donnait mission à Pierre de Saint Geoire, Maréchal du Dauphiné et à Antoine, seigneur de Chandieu, bailli du Viennois et Terre de la Tour et à plusieurs autres personnes pour aller prendre possession des terres livrées par le Comte de Savoie (21).

Dès le 31 mars, ces députés du Dauphin sont réunis avec les gens du Comte Vert dans l'église du prieuré de Pont-de-Beauvoisin. Après lecture du traité, les commissaires savoyards font la remise solennelle des territoires de la rive gauche du Guiers par la « tradition » rituelle d'un « glaive » (22).

Par ce geste symbolique, c'en était fait de l'unité de Pont-de-Beauvoisin « découpé en deux parts ». Désormais et pendant 500 ans, les deux quartiers de la ville séparés par la largeur du Guiers, allaient appartenir non seulement à deux provinces, mais à deux états différents.

La question des deux Guiers restait cependant en suspens ; les conférences réunies plus tard à ce sujet n'aboutirent à rien et ce ne fut qu'au traité de Turin, le 24 mars 1760, que le duc de Savoie renonça définitivement au territoire de l'Entre deux Guiers.

Docteur J. SAUNIER.

(20) Cf. J. Cordey, op. cit. pièces justificatives n° 41.

(21) Cf. J. Cordey, op. cit. pièces justificatives n° 42.

(22) Arch. Isère. B. 3271, folio 33, et Perrin, Histoire du Pont de Beauvoisin, 1892, page 183.